

INF'EAU FILIÈRES

La lettre d'information des filières agricoles viables favorisant la protection des ressources en eau



SOMMAIRE

p.1 Les semences de fleurs et graminées sauvages

p.2 De graines à graines : un itinéraire technique

p.3 Les premières parcelles cultivées en Alsace

p.4 Du côté du champ des possibles

CONTACT : MISSIONS EAU DU SDEA



www.mission-eau-alsace.org
Rejoignez-nous sur Facebook "Missions Eau Alsace"



LES SEMENCES DE FLEURS ET GRAMINÉES SAUVAGES

PROTECTION EAU
AMI NUNGESSER

CONTEXTE GENERAL Protection des ressources

Depuis de nombreuses années, de multiples actions sont mises en œuvre pour améliorer la **qualité des eaux souterraines**, dégradées par la présence de nitrates et de produits phytosanitaires. Depuis 2016, une réflexion s'est donc portée autour du développement de **nouvelles filières pour implanter des cultures à Bas Niveau d'Impact (BNI) sur le territoire**. Ce changement de stratégie nécessite l'implication des **agriculteurs**, mais aussi l'engagement des **collectivités territoriales** et des **opérateurs économiques** pour créer de nouveaux débouchés, non tributaires des aides publiques. C'est ainsi qu'en 2018, **le SDEA et Nungesser Semences** ont déposé un **projet** dans le cadre de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** de l'**Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM)** et la **Région Grand Est (RGE)** pour développer des **semences locales** de fleurs et graminés.

L'AMI NUNGESSER SEMENCES

■ UNE HISTOIRE LOCALE

De plus en plus de **projets urbains** et naturels proposent des **zones de compensation** ou de **restauration des milieux naturels** avec peu d'entretien, comme les **prairies fleuries**, visant ainsi une meilleure intégration des activités humaines dans les écosystèmes. Leur réussite dépend notamment de l'origine et de la **diversité génétique des essences** utilisées. Le label Végétal Local répond à cette demande, mais les capacités de production étaient insuffisantes pour alimenter ce marché en plein essor. C'est ainsi qu'est né en 2018 ce projet de filière, alliant développement des surfaces de **cultures de fleurs et graminées sauvages** exploitées en Alsace et agrandissement des infrastructures de production.

■ SURFACES RECHERCHÉES

Afin d'amorcer le développement de cette filière localement, des surfaces ont été recherchées chez des producteurs locaux :

- **20 à 30 ha** pour implanter des **fleurs sauvages**
- **40 à 50 ha** pour implanter des **graminées sauvages**

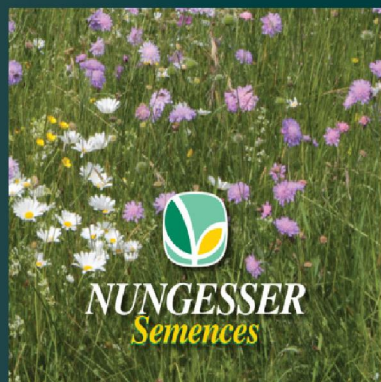
■ LES PLANTES SAUVAGES : DES CULTURES BNI

La production de fleurs et graminées sauvages ne nécessite en général **aucun apport d'engrais**. **Aucun insecticide ou fongicide** n'est utilisé et une **couverture hivernale des sols** est assurée. Le désherbage est assuré par voie manuelle ou mécanique. Les espèces sont implantées au printemps ou à l'automne (selon les variétés) et restent en place au **minimum 3 ans** et jusqu'à 7-8 ans pour les plus pérennes. Cependant, ces cultures nécessitent des compétences techniques spécifiques acquises par Nungesser Semences depuis plus de 15 ans.



DE GRAINES À GRAINES UN ITINÉRAIRE TECHNIQUE

Sources : www.nungesser-semences.fr



■ UNE PRODUCTION ET DU MATÉRIEL SPÉCIFIQUE

1300 et 2500 €/ha.

Les dernières étapes, chez Nungesser :

1. La collecte in-situ : issue de **prélèvements durables** dans le milieu naturel (réserves naturelles, conservatoires...) par des **experts** naturalistes, garantissant ainsi l'origine et la diversité génétique des essences et la **traçabilité** complète de la filière.

7. Le séchage : une fois arrivées dans les locaux de l'entreprise à Erstein, les **graines sont séchées**, afin d'améliorer la conservation et la qualité de germination. Le séchage s'effectue dans une **serre de 1250 m²**, régulant automatiquement la température et l'hygrométrie de l'air.

2. La multiplication des semences : première étape, sous le contrôle de Nungesser Semences, obtenue par **germination des graines** précédemment récoltées et d'un repiquage consciencieux sous serre.

8. Le tri : riche d'une expérience de plus de 30 ans sur ce type de plantes, Nungesser Semences utilise un **trieur performant** permettant d'obtenir la qualité et la pureté attendues.

3. La culture en plein champ : le **repiquage** intervient généralement après une année de reproduction en serre. Il nécessite l'utilisation de matériel utilisé pour les cultures de tabac, ou celles de betteraves. Les densités de plantation ou de semis dépendent de chaque espèce.



2. La multiplication sous serres

4. Pendant la croissance des plantes

• **Côté désherbage**, les techniques alternatives de binage utilisées dans le maïs sont privilégiées. Selon le stade des plantes, un rattrapage à la bêche à main est souvent nécessaire. Cette étape est primordiale pour limiter les impuretés et faciliter le tri après récolte.



3. Le repiquage en plein champs

• **Aucun engrais n'est préconisé** mise à part pour les espèces à cycle long (7-8 ans), où un apport de 50 à 80 unités d'azote est nécessaire la 4^{ème} année.



5. La floraison et montée en graines

5. La floraison et la montée en graines : les dates de floraison **dépendent** principalement **des essences cultivées**, de leur cycle de reproduction et de leur durée de vie. Certaines seront récoltées dès le mois de juin suivant, alors que la récolte de certaines graminées va s'échelonner sur plusieurs années.



6. Récolte d'une parcelle

6. La récolte : à la moissonneuse ou manuellement selon les espèces. Le revenu moyen de l'agriculteur se situerait ainsi entre



7. Serre après la mise en place de la dalle de béton (mars 2020)



8. Trieur de semences après séchage

Le saviez-vous ?

Le label Végétal local

Le label Végétal local est une **marque de l'OFB** (Office français de la biodiversité).



Il permet de **garantir l'origine locale** des semences collectées et produites dans les différents **territoires français**. Cette marque impose **une récolte en milieu naturel** assurant une **diversité génétique** des lots récoltés. Au travers d'un **cahier des charges** détaillé et rigoureux et de **contrôles indépendants**, le label Végétal local est un **signe de qualité** pour contribuer au bon fonctionnement des écosystèmes auxquels les végétaux marqués sont inféodés.

Les végétaux de la marque Végétal local sont adéquats pour la **restauration écologique**, ou tout autre aménagement, dont l'objectif est la conservation de la biodiversité.

LES PREMIÈRES CULTURES EN ALSACE : ENTRETIEN À LA FERME

Parcelle de brome de Nicolas Bornert



REPORTAGE À LA FERME, CHEZ NICOLAS BORNERT

Installé depuis 2010, Nicolas BORNERT exploite avec ses parents une ferme en polyculture élevage laitier sur la commune de Jetterswiller en Alsace Bossue. Il s'est lancé dans la filière Nungesser Semences en 2017 et cultive actuellement 3,5 ha de fleurs et graminées sauvages.

Comment a germé l'idée de produire ce type de semences ? Vos premiers contacts avec l'entreprise ?

« Curieux de comprendre le fonctionnement des sols, j'ai rejoint l'association BASE en tant que simple membre, puis en tant que référent local pour l'Alsace durant quelques années. L'entreprise Nungesser était invitée lors des **journées techniques** ou pour des sorties sur le terrain. C'est de cette manière que les premiers contacts ont été pris. Ayant déjà une expérience sur la production de **semences de luzerne** et cherchant une **meilleure valorisation financière** sur des parcelles à faible valeur agronomique, nos intérêts se sont vite rejoints lorsque Nungesser a souhaité développer une filière de semences de fleurs et graminées sauvages dans la région. »

Quelles essences cultivez-vous pour Nungesser Semences ? Pouvez-vous revenir en détail sur vos premiers pas ?

« Actuellement, j'exploite une parcelle de fleurs et trois parcelles de graminées sauvages :

- De la **luzerne sauvage** (Medicago falcata), qui avec mon expérience sur des semences de luzerne fourragère pendant 5 années, était la **plus facile à appréhender** et à mettre en œuvre pour moi. Même si la surface cultivée a été réduite en 2020 pour s'adapter à la demande du marché, elle est en pleine production depuis 2017.

- Du **brome** (Bromus erectus), avec 9000 plants repiqués sur 10 ares en avril 2017 (permettant ainsi une récolte la même année). Les graines obtenues ont permis l'agrandissement de la surface en production à **1 ha** dès l'année suivante.

La **récolte** se déroule généralement **fin juin**, juste avant les céréales ou au début de l'orge, avec un **fauchage en andain** les jours précédents le passage de la moissonneuse, technique assez courante dans la production de graminées porte graines. La **paille** est ensuite **exportée** au risque de voir réduire le tallage des pieds (démarrant dès le mois d'août), et les rendements de l'année suivante. La forme et le poids des graines de brome peut facilement boucher la vis de vidange des trémies, c'est pourquoi il vaut mieux **décharger en continu** dans une benne...

- Le même principe d'implantation a été utilisé pour la **koeleria** (Koeleria macrantha). Les 4000 plants repiqués en 2017 ont ensuite servi à semer la parcelle en production à l'heure actuelle. Cette année, si la hauteur des plantes le permet, je devrais récolter directement à la moissonneuse, sans passer par une fauche en andain.

- Enfin, une parcelle de **fétuque** (Festuca ovina) a été implantée à l'automne dernier sur un précédent blé, ce qui, avec des conditions de l'automne-hiver dernier, a favorisé le développement de vulpin. La parcelle devrait être en production en 2021 ou au plus tard en 2022. »

Vous avez parlé de présence de vulpin, mais y a-t-il une attention particulière à avoir en termes de désherbage ?

« Selon mon expérience, mieux vaut **préférer une implantation derrière un maïs**, sinon vous avez plus de risque que votre culture porte graine soit en compétition avec des plantes indésirables. Pour la parcelle de fétuque par exemple, j'ai été obligé de détruire chimiquement les pieds de vulpin juste avant le semis, dernier recours à mes yeux pour ce genre de situation. La technique du faux semis n'a pas abouti en 2019, car l'été fut trop sec. Depuis, je fauche et exporte régulièrement les poussettes sur la parcelle. Cela permettra à terme la **disparition du vulpin** (annuel) au **bénéfice des pieds de fétuque** (pluriannuels), qui viendront, je l'espère, progressivement recouvrir le terrain.

Hormis ce cas particulier, le désherbage se fait généralement manuellement pour permettre l'implantation d'une culture avec le moins d'impureté au moment de la récolte, notamment les premières années, avant que la plante ait atteint son plein potentiel de recouvrement. Pour le brome, je passe maintenant avec la **débroussailluse manuelle** sur les bordures de champ et les tâches d'indésirables dans la parcelle avant la formation de leurs graines, en particulier pour les pieds de brome stérile. Ce travail rigoureux permet de faciliter le triage et séchage des graines après récolte, étapes qui nécessitent les conseils indispensables de Nungesser. »

Cela était-il un bon choix ?

« Nungesser **assure la première année un revenu** équivalent au maïs grain, calculé selon la marge brute du barème départemental de la Chambre d'Agriculture d'Alsace. Les frais engagés au départ se limitent aux façons culturales et aux heures passées (désherbage principalement). Même si ça ne ressemble des fois à rien, je ne regrette pas mon choix. J'envisage d'ailleurs de **poursuivre cette aventure en agrandissant dès l'année prochaine ma surface** de production en Koeleria, toujours pour coller aux besoins de Nungesser et de leurs volumes de vente. »



Pied de Koeleria



Pied de Fétuque

Zoom

L'association BASE

L'association BASE regroupe des professionnels passionnés de **l'agriculture de conservation**, soucieux de réfléchir à leurs pratiques et curieux de comprendre le fonctionnement de l'écosystème du sol agricole.

Source : <http://asso-base.fr/>

